



Dans ce numéro :

Edito	1
Une rentrée brûlante et incertaine pour le sport français	2
Associations sportives : la saison de toutes les incertitudes	3/4
Inquiétude pour la plupart de nos sportifs de haut niveau	4/5
Le terrible déclassé du ministère des Sports	5/6
Sports et éducations : histoire d'un mariage arrangé	6 à 8
Un plan de relance du sport pour la rentrée des clubs	8
CNOSF : Le sport acteur de la relance	9
Lettre du CNOSF	9/10
Relire Nietzsche pour écouter ses tripes	11
Le plaisir, condition sine qua non d'une concertation de haut niveau	12 à 14
Premier bilan des aménagements cyclables temporaires	14 à 16
Val de Marne : Des baignades surveillées sur la Marne dès 2022	16

A ce jour, l'actualité concernant la COVID 19 n'est pas encourageante.

Nous devons tous être très prudents face à ce fléau, et faire respecter toutes les mesures des protocoles sanitaires élaborés avec les fédérations. Il convient de sécuriser nos pratiques et rassurer nos adhérents, et bien sûr penser aux autres autour de nous, sportifs ou pas ...

L'activité physique est nécessaire à la société, et le rôle du sport fédéré est essentiel. Nos associations participent de la cohésion de la société et les enjeux de santé publique sont cruciaux.

Il faut donc relancer la machine, et les responsables bénévoles que sont les dirigeants et encadrants des clubs sportifs devront rassurer et bien communiquer lors des inscriptions des adhérents et lors des forums des associations qui vont se tenir dans les communes du département début septembre.

Malheureusement, toutes les disciplines ne pourront pas reprendre dans de bonnes conditions, et sans doute certaines seront plus particulièrement impactées en ce début de saison 2020 – 2021.

Il est donc important d'innover, de s'adapter pour permettre à la majorité des citoyens de pratiquer une activité sportive, même si ce n'est pas dans les conditions habituelles. Tous devront faire des efforts.

D'autre part, même si je me répète souvent, la violence et la discrimination raciale n'ont pas leur place dans le monde sportif. Tous les dirigeants bénévoles, ainsi que les moniteurs, entraîneurs, accompagnateurs doivent y veiller.

Le sport est doté de codes qui ont pour vocation le respect de principes fondamentaux de loyauté, d'intégrité, de solidarité... Ce qui doit conduire à condamner les écarts à la probité des différents acteurs du sport (dirigeants, éducateurs, entraîneurs...)

Rappelons sans relâche à nos adhérents les valeurs de l'Olympisme, et l'éthique du sport. Nous devons être exemplaires, et les nouvelles obligations de transparence pour les dirigeants et encadrants édictées par l'état vont dans ce sens.

Pour conclure, la relance de l'activité sportive fédérale passera également par l'implication forte de l'état. Un plan doit bientôt être annoncé et des mesures fortes ont été proposées au ministre par le CNOSF avec l'appui des fédérations. Espérons que l'effort soit à la mesure de l'enjeu.

Bon courage, retroussons-nous les manches et reprenons nos activités sportives ...

W.L

Une rentrée brûlante et incertaine pour le sport français

Les compétitions reprennent progressivement sur le territoire dans un contexte sanitaire et économique très pré-occupant.

Des sportifs sur un fil. Fin juillet, à Saint-Affrique, l'arrêt préfectoral autorisant la tenue de la Route d'Occitanie est tombé au petit matin, quelques heures seulement avant le départ du peloton. De quoi donner des sueurs froides, malgré la touffeur enveloppant l'Aveyron, aux organisateurs de la première épreuve cycliste disputée sur le sol français depuis le déconfinement.

La veille, le Racing Club de Strasbourg annonçait le test positif au Covid-19 de cinq footballeurs de son effectif. Aux oubliettes, le match amical prévu contre Dijon ; comme fut annulé celui de Nantes à Charleroi (Belgique) après cinq cas détectés au sein du club de Loire-Atlantique. L'équipe de l'En avant Guingamp (Ligue 2), elle, était en quatorzaine après la découverte d'autant de cas positifs à l'issue d'un stage de préparation sur la côte bretonne. « Ça va être comme ça partout en France pendant toute la saison », prédit Xavier Gravelaine.

Le directeur sportif du club costarmoricain ne joue pas les oiseaux de mauvais augure. Son discours est simplement marqué au coin du bon sens. Car, comme pour toutes les autres activités avant elle, la reprise du sport professionnel en France au temps du coronavirus s'annonce chaotique. Dans les clubs et au sein des instances, malgré des protocoles stricts

et globalement bien appliqués, tous craignent une cascade de tests positifs faisant s'écrouler un château de cartes à peine réédifié, la situation sanitaire demeurant, elle, extrêmement fragile.

Des messes sans fidèles

Jusqu'ici, tout va bien... ou presque. Événements phares de la reprise estivale, les deux finales remportées par le PSG (Coupe de France et Coupe de la Ligue) se sont déroulées sans encombre mais dans un Stade de France transformé en boudoir (5000 personnes autorisées pour 81000 sièges), loin de l'ambiance électrique des grands soirs.

Aux Sables-d'Olonne, les amateurs de belles coques ont dû sortir les jumelles pour admirer les bateaux partis jusqu'en Islande valider leur qualification pour le Vendée Globe sans passer par les pontons. La traditionnelle et mythique remontée du chenal par les marins, galvanisés par la ferveur du public (1,5 million de visiteurs au départ en 2016) avant de s'élancer autour du monde, se fera-t-elle devant des quais vides, le 8 novembre ?

Tout est envisageable dans ce fameux « monde d'après » où la grand-messe du sport se célèbre désormais sans fidèles, au mieux avec une poignée d'entre eux. Maigre consolation, Julian Alaphilippe et ses camarades du Tour de France sont bien partis, et effectueront au cœur du mois de septembre, l'ascension de la Planche des Belles Filles ou du redoutable et inédit col de la Loze avec

moins de risques de se faire chahuter sur des routes bondées par des énergumènes au grain de folie, ce qui fait aussi le charme de la course. Im-possible, néanmoins, de veiller au respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrière sur les 3470 kilomètres de la Grande Boucle.

La situation reste davantage contrôlable dans les stades. Confirmé par la ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu, le plafond de 5000 spectateurs constitue le cauchemar des présidents de clubs malgré les dérogations possibles pour augmenter les jauges si la situation sanitaire le permet ... sauf en zone rouge. Car le manque à gagner en termes de recettes de billetterie, principale source de revenus de nombreuses disciplines (rugby, basketball, handball), menace des économies déjà fragiles et fortement ébranlées par les trois mois d'arrêt du printemps. Malgré les généreuses et nécessaires subsides étatiques, une deuxième vague du virus pourrait finir de pousser certains dans le précipice, y compris des places fortes du sport français. Le tableau, forcément noir, vaut aussi pour les stakhanovistes du tennis et autres sports individuels en quête de la moindre prime de victoire, semaine après semaine, pour assurer leur survie dans l'ombre des stars.

À moins de quatre ans des JO à Paris, la menace est là.

Source : sport24.lefigaro.fr

« Tout est envisageable dans ce fameux « monde d'après » où la grand-messe du sport se célèbre désormais sans fidèles, au mieux avec une poignée d'entre eux. »



Associations sportives : la saison de toutes les incertitudes

L'inquiétude est de mise parmi les associations sportives, encore marquées par l'arrêt brutal de leurs activités en raison de l'épidémie de Covid-19. Pourront-elles reprendre leurs activités normalement ? Les adhérents seront-ils au rendez-vous ? Mais cette rentrée de toutes les incertitudes est également riche d'opportunités.

« La rentrée sera très dure, il faut nous y préparer », affirmait Emmanuel Macron le 2 juillet dans un entretien accordé à la presse régionale, avec en perspective une cascade de faillites d'entreprises et de suppressions d'emplois. Mais cette rentrée est aussi pleine d'incertitudes : comment la pandémie de Covid-19 va-t-elle évoluer, et quelles règles sanitaires faudra-t-il continuer d'observer ? La question concerne directement les associations sportives, qui se posent toutes la même question : les licenciés, y compris les plus fidèles, seront-ils au rendez-vous ?

Après l'arrêt brutal, mi-mars, de toutes les activités, puis un printemps de confinement durant lequel les sportifs ont piaffé d'impatience entre quatre murs, se reportant sur des exercices physiques lassants ou de trop brefs joggings, il a fallu faire une croix sur la fin de saison et les événements sportifs qui en sont le point d'orgue. À l'Ufolep, les championnats et rassemblement nationaux ont été annulés les uns après les autres et, la mort dans l'âme, les associations organisatrices d'événements ont dû faire de même, renonçant de surcroît aux rentrées d'argent qui, pour bon nombre d'entre

elles, contribuent à financer les activités sur l'année et permettent de les proposer pour un coût modéré.

Mais un grand nombre d'entre elles ont aussi profité de cet épisode de confinement inédit pour moderniser leurs fonctionnements, avec un recours accru aux outils numériques qui leur a permis d'entretenir un lien fort avec la plupart de leurs adhérents.

D'un sport à l'autre

Toutes les disciplines n'ont cependant pas vécu ces derniers mois de la même façon. « Le ski a été peu impacté cette saison car la plupart des sorties étaient déjà effectuées au moment du confinement », explique Martine Ponsero, responsable de la commission nationale Ufolep des sports de neige. Et si, pour les sports collectifs, la gymnastique ou les activités de la forme, la saison a été pour le moins tronquée, pour d'autres, elle n'a jamais vraiment débuté : c'est notamment le cas du cyclo sport et du VTT, des sports mécaniques auto et moto, ou bien encore de la pétanque. « Et dire que plusieurs associations venaient juste de nous rejoindre... Pour elles, nous allons faire un geste sur le prix de l'adhésion pour la prochaine saison » confie Ludovic Trézières, délégué départemental des Yvelines. « Nos gymnastes sont très frustrées de n'avoir pas pu découvrir les compétitions Ufolep », ajoute Sylvie Julien, dont l'association vendéenne Les Feux follets de Venansault était aussi une nouvelle venue.

Au moins certaines activités

ont-elles pu reprendre après le confinement, en réduisant les groupes et en observant un protocole contraignant, entre gestes barrières, fermeture des vestiaires et désinfection du matériel. Mais nombre d'installations, gymnases ou piscines notamment, sont restées fermées, tandis que les sports de combat, même en déplaçant leurs entraînements à l'extérieur, ont dû attendre le 11 juillet pour renouer avec une pratique où les contacts sont autorisés.

Reprendre, c'est le leitmotiv. « L'objectif est de relancer au plus vite les compétitions, c'est-à-dire le championnat hiver 10 mètres, avec les départementaux en novembre, les régionaux en décembre et les nationaux en mars 2021 » détaille Michel Lagarde, membre de la Commission nationale de tir sportif Ufolep. « Pour l'été, j'ai obtenu l'accès au gymnase, explique de son côté Karine Baty, du club de badminton Ufolep-FFBad de Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle). Les jeunes qui font de la compétition étaient très en demande : sans pratique régulière, on perd vite. Mais nous n'avons aucune assurance que tout redémarre comme avant. C'est le grand flou. »

Après l'impatience, devant la perspective d'une « deuxième vague » de la pandémie, c'est l'inquiétude qui domine aujourd'hui, en particulier parmi les clubs qui emploient des animateurs sportifs qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir conserver après la fin de la prise en charge du chômage partiel.

« La rentrée sera très dure, il faut nous y préparer », affirmait Emmanuel Macron le 2 juillet dans un entretien accordé à la presse régionale, avec en perspective une cascade de faillites d'entreprises et de suppressions d'emplois. »

Un modèle en question ?

Certaines associations s'interrogent même sur leur existence à moyen terme, interrogation dont le président du Comité national olympique et sportif français, s'est lui-même fait l'écho. « Nous avons très rapidement compris que les clubs fédérés étaient en danger » a expliqué Denis Masseglia en ouvrant le 29 juin l'assemblée générale du CNOSF. Pour les clubs, il ne s'agit pas seulement de retrouver « leur activité passée, mais aussi une attractivité nouvelle vis-à-vis d'un public qui a pris d'autres habitudes et parfois ses distances avec la vie de groupe organisée ».

Certes, le confinement a développé chez beaucoup l'envie de se bouger. Mais la question est : « Comment faire pour que ce besoin de pratique trouve aussi à s'épanouir en club ? »

Comme premier élément de réponse, le CNOSF propose aux associations sportives de se référencer sur sa plateforme

www.monclubpresdechezmoi.com.

« Le sport amateur appelé à se réinventer », titrait aussi le quotidien La Croix du 8 juillet en confirmant que, circonstances obligent, l'aspiration renforcée pour le sport-santé et le sport loisir s'est traduit par une pratique en autonomie. « Ce phénomène de mise en loisir du sport (...) n'est pas nouveau, mais sans doute le coronavirus l'accélère-t-il, observe le sociologue Olivier Bessy, responsable du master loisirs, tourisme et développement territorial de l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Il reste un plaisir de la performance, mais ce n'est plus le même, chacun se situant d'abord par rapport à soi-même. Ces pratiques interrogent le mouvement sportif traditionnel des fédérations et des clubs qui tentent de s'adapter, non sans difficulté. »

Une opportunité ?

Et si cette crise était aussi une opportunité ? « Comme

en aikido nous n'organisons pas de compétition et que, dans 95 % de nos associations les enseignants sont bénévoles, nous avons été moins impactés que d'autres par la pandémie, analyse le référent national Ufolep, Antonio Barbas. Et nous restons positifs pour 2020-2021, où il y aura de vrais enjeux. Les fédérations délégataires comme le judo, la boxe ou le karaté vont faire face à une double problématique de survie, celle de leurs salariés et de leurs adhérents. Les clubs Ufolep doivent être au rendez-vous et attentifs aux possibilités de reprise. »

Pourquoi ce qui est vrai de l'aikido ne le serait pas pour les autres disciplines ? Et si, sans besoin de se réinventer complètement, les associations Ufolep faisaient de la devise « Tous les sports autrement » un plan d'action ? Un autre plan, le plan de relance décidé par la fédération, vise précisément à les y aider.

Source : ufolep.org



Inquiétude pour la plupart de nos sportifs de haut niveau

Quand il était Député, l'actuel maire d'Abbeville Pascal Demarthe s'était intéressé à la situation parfois précaire de la plupart des sportifs de haut niveau. Il souhaitait que l'Etat se penche sur le cas de ces athlètes qui défendent les couleurs de la France aux Jeux Olympiques ou autres grandes compétitions mondiales.

Tous ces sportifs ne s'appellent pas Teddy Riner qui n'a aucun souci à se faire pour son avenir ce qui est tout à

fait normal compte tenu de son palmarès. Mais tous ceux qui ont la chance d'être sélectionnés n'ont pas le statut de l'immense champion de judo. La plupart galèrent, tentent de décrocher un sponsor car leur club qui bénéficie pourtant des retombées médiatiques de leur champion, n'ont pas toujours les moyens financiers pour les aider correctement. Avec le coronavirus, la situation a empiré et elle est même devenue dramatique pour certains.

Par décence, il arrive que ces sportifs ou les clubs cachent la vérité et souffrent en silence. Mais cette année 2020 est purement catastrophique. D'abord, les Jeux de Tokyo n'ont pas lieu cette année et ils sont reportés à l'an prochain s'ils ont lieu car les Japonais boudent un peu et traînent les pieds.

La pandémie du Covid-19 a tout bouleversé en multipliant le nombre de chômeurs. Le sport n'échappe donc pas à la règle. Les pre-



mières victimes sont les... athlètes qui doivent s'entraîner pour gagner leur sélection. Celle ci est remise en question puisque tel ou tel athlète aura pu être qualifié pour Tokyo 2020 mais ne le sera pas automatiquement pour Tokyo 2021.

Pendant ces longs mois de préparation, ces athlètes de toutes disciplines doivent pour reprendre une expression « faire bouillir la marmite ».

Un athlète a accepté de raconter ce qui ressemble presque à un chemin de croix. Au journal l'Equipe, le judoka Guillaume Chainé, le numéro un dans sa catégorie, âgé de 33 ans, a déclaré :

« Lorsqu'on est dans une préparation préolympique, on se doit d'être dans un bon environnement et notamment sans avoir à se demander comment on va remplir le frigo. »

Cette situation compliquée ne concerne pas que ce judo-

ka licencié dans un club de la région parisienne qui hélas ne peut l'aider plus financièrement (le contrat qui le liait à son club n'a pas été renouvelé). Le problème est donc pour l'heure insoluble. Il doit concerner le Ministère de la Jeunesse et les Sports qui devra bien un jour adopter un vrai statut de sportif de haut niveau.

Source : gazettesports.fr

Le terrible déclassement du ministère des Sports

Placée sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Roxana Maracineanu est poussée sur le banc... et la filière sportive avec !

« Le sport n'est pas une priorité ! » Cette formule, lâchée pendant le confinement, s'est confirmée avec la nomination du nouveau gouvernement de Jean Castex. Le ministère des Sports a ainsi été dilué dans un portefeuille élargi de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Jusque-là ministre, Roxana Maracineanu devient donc ministre déléguée, sous la tutelle de Jean-Michel Blanquer. Une décision qui s'explique notamment par son mauvais bilan au sein du ministère des Sports, marqué par peu d'avancées concrètes, beaucoup de couacs et d'approximations, des difficultés à communiquer et un immense manque d'autorité.

Elle n'était clairement pas le premier choix du gouvernement d'Edouard Philippe lors de sa prise de fonction. Après les révélations concernant les

déboires fiscaux de l'ex-escrimeuse Laura Flessel (ex-ministre des Sports) en 2018, il a rapidement fallu au gouvernement trouver un plan B. Le choix s'est porté sur Roxana Maracineanu, ancienne championne olympique de natation et ex-conseillère régionale d'Île-de-France (apparentée PS), qui s'était fait remarquer quelques semaines plus tôt lors d'une interview accordée au Parisien, à la suite de la noyade de trois jeunes enfants à Chalon-sur-Saône.

Figure de la natation française, Roxana Maracineanu avait à l'époque poussé un coup de gueule pour faire de l'apprentissage de la natation son cheval de bataille. Une prise de position qui avait alors séduit Édouard Philippe. Entrée en jeu en cours de match (le 4 septembre 2018), Roxana Maracineanu a donc bénéficié de près de deux ans pour faire ses preuves sur le terrain, et désormais l'heure est au premier bilan. Homophobie dans les stades, violences sexuelles dans le sport ou crise du coronavirus, la mi-

nistre débutante a vécu deux années très agitées et ses statistiques se révèlent peu convaincantes. Si l'ancienne nageuse peut se vanter d'avoir remporté des victoires, notamment sur le dossier des violences sexuelles dans le sport, après le scandale qui a éclaté au sein de la Fédération française des sports de glace, où elle a réussi à briser l'omerta et à lancer une Convention nationale (qui a permis l'identification de 177 agresseurs présumés), son bilan demeure cependant mitigé.

Très peu d'avancées concrètes et des relations catastrophiques avec la filière sportive : en à peine deux ans, la ministre a réussi à se mettre à dos une grande partie du sport professionnel français. Ses prises de bec avec les dirigeants du football et les supporters, son refus de prioriser la reprise de l'activité sportive professionnelle – là où dans les pays voisins ce fut le cas –, et son inaction générale en défaveur d'une filière sport soumise à rude épreuve lui ont valu son lot de critiques. En acceptant le



« Ce groupement d'intérêt public a pour mission d'accompagner les « politiques publiques et porter les objectifs fixés par la ministre des Sports en matière de haut niveau et de sport pour tous . »

poste, Roxana Maracineanu ne semblait pas avoir pris la mesure de l'ampleur du défi qui l'attendait et n'a pas su incarner une politique publique ambitieuse. Pire encore, la crise du coronavirus a également révélé plusieurs couacs et pléthores d'approximations. Ses rétropédalages ont été nombreux et son manque d'autorité s'est révélé criant, pour sa première expérience au sein d'un gouvernement. Dès lors, son rattachement à Jean-Michel Blanquer, connu pour sa fermeté au sein de l'Éducation nationale, n'est pas anodin de ce point de vue.

Le démantèlement du ministère des Sports et l'émergence de l'ANS

En France, le sport perd progressivement du terrain. Alors qu'un ministère de plein exercice avait été consacré aux Sports depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron en 2017, voilà qu'à peine quatre ans avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, le ministère des Sports est placé sous tutelle. En l'occurrence ici, Roxana Maracineanu aura en charge le dossier des Sports dont elle devra désormais en

référer à Jean-Michel Blanquer. Une annonce qui en dit long sur la considération de la pratique sportive dans notre pays, reléguée au second plan (si ce n'est au troisième) de l'action gouvernementale. Un déclassement terriblement révélateur et particulièrement décourageant, d'autant que la prochaine année sportive s'annonce cruciale. Avec notamment l'Euro 2021 de football, où les Bleus espèrent faire grosse impression, la Coupe du monde de rugby 2023 organisée en France et surtout les Jeux olympiques de Tokyo 2020, dernière marche avant Paris 2024, le sport français est honteusement abandonné.

Cette évolution s'inscrit évidemment dans la suite logique de la création de l'Agence nationale du sport (ANS) en 2019, la nouvelle instance qui acte la gouvernance partagée entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique. Ce groupement d'intérêt public a pour mission d'accompagner les « politiques publiques et porter les objectifs fixés par la ministre des Sports en matière de haut niveau et de sport

pour tous ». En clair, c'est au sein de cette agence, et non plus au ministère, que seront décidés les grandes lignes directrices pour la haute performance et les montants des subventions accordés aux fédérations pour le haut niveau. L'objectif de la ministre via cette agence est de réussir à établir un lien « plus fort avec les sportifs, les territoires, le monde de l'entreprise », indiquait-elle fin juin. Pourtant, depuis deux ans, Roxana Maracineanu a accompagné les réformes qui ont mené au rétrécissement des attributions de son ministère, sabordant ainsi son propre poste, et la disparition du ministère des Sports n'est plus qu'une question de temps. Pour l'heure, s'il est encore difficile de faire un bilan sur cette question, la communication menée autour de cette réforme a été mal gérée. Mais une chose est sûre : la filière sportive est dans le dur. Relégué sur le banc, parfois même poussé vers la sortie, le sport français ne risque malheureusement pas de faire son entrée en jeu dans l'acte II du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Source : lepoint.fr

Sports et éducations : histoire d'un mariage arrangé

Le ministère des Sports est désormais sous la tutelle de l'Éducation nationale. Une décision qui n'a rien de surprenant. Elle s'inscrit dans la continuité d'une politique entamée depuis deux ans.

L'annonce de la composition du gouvernement de Jean Castex a été faite lundi 6 juillet. Jean-Michel Blanquer a été nommé ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des

Sports. Roxana Maracineanu est devenue "simple" ministre déléguée chargée des sports. Le monde du sport a peu goûté la mise sous tutelle de son ministère.

Cette situation s'inscrit pourtant dans un continuum historique. Depuis 1921 et la création du premier sous-secrétariat d'État chargé de l'Éducation physique, les Sports n'ont bénéficié d'un

ministère de plein exercice que de façon épisodique. De 2014 à 2017, ils étaient encore sous la tutelle du ministère de la Ville et ne bénéficiaient que d'un secrétariat d'État. Le rapprochement avec l'Éducation nationale est lui aussi une vieille antienne. Le lien historique entre les deux secteurs remonte aux années 1920. Il s'est renouvelé à quatre reprises sous la Ve République. La dernière fois



de 1988 à 1991. Dans la longue durée, ce rapprochement n'est pas une surprise. Sur le court terme, il l'est encore moins...

2S2C, ou le loup dans la bergerie

Revenons un peu en arrière. Février 2019. Jean-Michel Blanquer et Roxana Maracineanu, déjà, annoncent leur ambition commune : des après-midi libérés pour la pratique du sport à l'école. Un appel à projets est lancé au printemps suivant. Sa formulation est éclairante : il s'agit de privilégier "la place des enseignements de l'éducation physique et sportive (EPS) et de la pratique sportive associative". Pratique sportive associative ? Les clubs ! Pour les enseignants d'EPS, cela revient à faire entrer le loup dans la bergerie. Le loup s'en lèche les babines. Cela fait des années que le monde associatif sportif se heurte à la résistance des enseignants d'EPS. Le cahier des charges de l'appel à projets précise encore : il est possible de "proposer des temps réservés à des activités artistiques et culturelles en complément". Et ajoute au chapitre "Dialogue, concertation et partenariat" : "Développer les partenariats avec le monde sportif et les collectivités territoriales pour proposer des activités sportives l'après-midi." Ou encore : "Dialoguer avec les collectivités territoriales pour une utilisation optimisée des installations sportives et l'organisation des transports." Cela ne vous rappelle rien ?

Le dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme) n'est pas apparu par hasard un beau matin d'avril 2020. Ce n'est pas une mesurette de

gagée à la va-vite pour occuper les enfants que l'école ne pouvait accueillir en classe restreinte. Tout était prêt depuis plus d'un an. Et il y a fort à parier qu'après une mise en place timide en fin d'année scolaire, le 2S2C a, lui, de forte chance de connaître une deuxième vague en septembre. C'est tout le sens du rapprochement entre les deux ministères. Mais ce n'est pas le seul indice laissé par le gouvernement...

Délégations régionales

En janvier dernier, Roxana Maracineanu annonce la constitution de délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) auprès des recteurs de régions académiques. Dès le 10 juin, on pouvait lire sur le site du ministère de l'Éducation nationale : "Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale vise à réunir l'ensemble des compétences du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement ainsi que les savoir-faire présents sur les territoires mais dont les compétences étaient jusqu'ici exercées dans deux réseaux distincts. [Cela] permettra également de rapprocher aux niveaux départemental et régional les politiques portées par le ministère des Sports et celles portées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse." Au niveau déconcentré, cela va se traduire d'une façon aussi concrète que nette : les agents qui exercent les missions de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative ainsi que les agents qui soutiennent ces missions intégreront les ser-

vices académiques au 1er janvier 2021. Le 10 juin toujours : "Au niveau central, la direction des Sports et la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, aujourd'hui soutenues par le secrétariat général des ministères sociaux, seront soutenues à compter du 1er janvier 2021 par le secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale." Ces mesures étaient prises sur une base d'un texte : la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Laquelle prévoit de "recentrer les missions Sport, Jeunesse et Vie associative, [et de] les rapprocher de l'Éducation nationale". Vous avez dit préméditation ?

Autre pierre à l'édifice : celle apportée par un décret du 27 septembre 2019 portant création de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR). Son but ? "Articuler mieux encore les politiques publiques à l'école, de la maternelle au doctorat, touchant aussi bien l'éducation, la formation et l'épanouissement de la jeunesse, l'engagement des élèves et des étudiants dans le sport, la vie associative ou encore la lecture publique, avec les politiques contribuant au lien social et à l'équilibre des territoires".

À la lecture de ces textes, le doute n'est plus permis. L'idée de rapprocher les deux ministères – et de mettre l'un sous la tutelle de l'autre – ne date pas de la nomination de Jean Castex au poste de Premier ministre. Loin s'en faut. Pourtant, la tutelle aura ses limites, qui se dessinent déjà. Tout d'abord, le principal texte de l'actuel quinquennat en matière de sports – la loi



Roxana Maracineanu – Jean-Michel Blanquer

Sport et société – est déjà dans les tuyaux. Elle ne portera pas la marque de Jean-Michel Blanquer. Reste l'important chantier de Paris 2024. Le Premier ministre en personne, grand connaisseur du dossier pour en avoir été le délégué interministériel, gardera, ne serait-ce que

pour des raisons d'efficacité, un regard constant sur le dossier. Jean-Michel Blanquer pourrait, là encore, rester éloigné des débats. N'a-t-il pas déjà beaucoup à faire avec le plus grand des ministères, tant en termes de budget que d'effectifs ? Malgré la tutelle, la confiance renouve-

lée en Roxana Maracineanu lui laissera-t-elle les mains libres pour traiter en toute autonomie les dossiers 100% sport ?

Source : banquedesterritoires.fr

Un plan de relance du sport pour la rentrée des clubs

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a tenu un conseil d'administration extraordinaire, jeudi 25 juin, à cause de la crise sanitaire du Covid-19. La ministre des Sports, Roxana Maracineanu, a notamment annoncé à cette occasion la création d'un nouveau fonds de soutien aux associations sportives.



A situation extraordinaire, réponse extraordinaire. Jeudi 25 juin, un conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport s'est tenu en réaction à la crise sanitaire. Le sport a été très touché par cette crise, et l'Etat avait déjà décidé d'apporter son soutien en permettant aux entreprises, aux clubs et aux associations sportives d'avoir recours aux prêts garantis de l'État et à l'activité partielle pour leurs salariés (mesure prolongée jusqu'en septembre pour le secteur du sport). Au total, l'Etat a apporté un soutien financier de 2,8 milliards d'euros au secteur sportif depuis le début de la crise : 1,3 milliard d'euros au titre des Prêts Garantis par l'État accordés entre mars et le 15 juin, 1,06 milliard d'euros correspondant au montant des exonérations de cotisations et contributions patronales URSSAF et AGIRRC-ARRCO entre le 1er février et le 31 mai, 300 millions d'euros pour la prise en

charge des indemnités de chômage partiel et 120 millions d'euros pour l'aide accordée aux petites structures par le biais du fonds de solidarité.

Un fonds de soutien de 15 millions d'euros

Un soutien financier spécifique de 5 à 10 millions d'euros a également été annoncé en faveur des centres équestres et poney-clubs à l'initiative de Roxana Maracineanu, Didier Guillaume et Gérard Darmanin. La ministre des Sports a également négocié auprès de la Commission européenne une dérogation aux aides d'État qui permet une augmentation du plafond de subventions et d'achats de prestations aux clubs sportifs par les collectivités locales à hauteur de 1,5 milliard d'euros au maximum. Lors du conseil d'administration de juin, le ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport ont décidé de créer un fonds de soutien de 15 millions d'euros (8 millions d'euros provenant du budget de l'ANS, 7 millions d'euros via le ministère des Sports) à destination des petites associations sportives qui n'étaient pas éligibles aux dispositifs du gouvernement. Il permettra de distribuer une aide d'urgence et d'encourager celles qui participent aux dispositifs gouver-

nementaux comme Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) et Vacances Apprenantes. Les instances sportives travaillent à un grand plan de relance du sport en prévision de la rentrée avec pour objectif la reprise de l'activité sportive dans les clubs.

En outre, une idée fait son chemin, proposée par le CNOSF et soutenue par les fédérations sportives : une aide de l'Etat sous la forme d'une allocation d'un montant de 50€ à l'inscription ou à la réinscription en club assujettie à la prise d'une licence fédérale. A suivre ...

Source : www.sportmag.fr

CNOSF : Le sport acteur de la relance

En préalable au plan de relance du gouvernement, annoncé jeudi 3 septembre, le CNOSF a adressé une lettre au Premier Ministre, présentant des propositions, et notamment des mesures visant à indemniser les pertes financières liées à l'impossibilité pour les organisateurs, dont

les fédérations, d'exploiter pleinement la billetterie lors de leurs compétitions et événements en raison de la jauge réduite imposée par les règles sanitaires, et d'autre part l'éventualité de verser une allocation financière pour accompagner nos concitoyens dans leur inscription

au sein d'un club fédéré, en indiquant que le dispositif pourrait prendre la forme d'une aide d'un montant de 50€ à l'inscription ou à la réinscription en club assujettie à la prise d'une licence fédérale.



Le Président

Réf : DM/JL - 20200828

Paris, le 28 août 2020

Monsieur le Premier ministre,

L'épidémie de COVID-19 a fortement perturbé le bon fonctionnement de notre pays et le **secteur associatif sportif, qui constitue un pilier de la vie sociale et économique, a été et reste particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire inédite que nous traversons** : annulation des galas, tournois et compétitions de fin de d'année, surcoûts liés à l'entretien et à l'achat de matériel pour le respect des règles d'hygiène, incertitudes liées aux difficultés d'accès aux équipements et au domaine publics, limitation des jauges à 5 000 spectateurs, non-renouvellement des contrats de sponsoring ou de mécénat, etc.

Alors que la rentrée scolaire et la reprise des activités associatives qui l'accompagne se préparent activement sur tous nos territoires, **nos clubs et fédérations redoutent partout une baisse significative des licenciés, en raison de l'incertitude sanitaire et du contexte économique et social difficile que vous connaissez**. Certaines fédérations de sports d'été ont déjà noté une baisse de l'ordre de 20% de leurs licenciés.

Personne ne peut se satisfaire que le sport recule dans notre pays, d'autant que cette crise sanitaire a également montré l'importance de la pratique d'une activité physique et sportive régulière. C'est la raison pour laquelle la pratique sportive comptait parmi les exceptions de sorties autorisées pendant le confinement. C'est aussi la raison pour laquelle les fédérations se sont fortement mobilisées, aux côtés de votre Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU et de vous-même, pour produire dès le début du déconfinement des protocoles de reprise des activités physiques et sportives dans le respect des gestes barrières, aujourd'hui complétés et mis à jour pour permettre la reprise des championnats professionnels et amateurs dans les meilleures conditions possibles. **Nous affirmons aujourd'hui que le sport, au même titre que l'école, est essentiel au bien-être et à l'équilibre des Français.**

Dans ce contexte, alors que vous prévoyez de présenter le 3 septembre prochain le plan de relance de l'Etat, **il nous semble important de vous faire part du souhait unanime des fédérations sportives, olympiques comme non olympiques, réunies par le CNOSF, qu'un dispositif de soutien à la reprise des activités physiques et sportives en club fédéré soit proposé**. Ce dispositif, qui pourrait prendre la forme d'une aide d'un montant de 50€ à l'inscription ou à la réinscription en club assujettie à la prise d'une licence fédérale, aurait un double mérite : **encourager les Français à pratiquer ou à reprendre le sport en club et maintenir le nombre de licenciés, confortant ainsi les trésoreries des clubs et des fédérations**. Pour fonctionner de manière opérationnelle, ce dispositif pourrait s'inspirer de celui que le Gouvernement a mis en place pour soutenir la réparation des vélos, appelé « coup de pouce vélo »

et qui prévoit le versement de 50€ de l'Etat à une liste de réparateurs agréés pour la remise en état d'une bicyclette. Le Mouvement sportif dispose d'ores et déjà d'une plateforme susceptible d'agir comme support pour un « coup de pouce sport » puisqu'il a lancé, en juin dernier, la plateforme digitale « Mon Club près de chez moi » qui comprend à ce jour plus de 145 000 clubs fédérés inscrits. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une proposition destinée à agir rapidement mais nous demeurons ouverts à toute proposition s'inscrivant dans la philosophie indiquée plus haut.

Cette aide agirait en complément des mesures que le Mouvement sportif a mis en place pour soutenir les clubs et les fédérations dans cette période délicate : plateforme de recueil de dons en ligne « Soutiens ton club », carte passerelle pour permettre à des écoliers de tester gratuitement des sports et des clubs avant de s'engager, lancement de la plateforme « Mon Club près de chez moi » pour favoriser la découverte et la visibilité des offres sportives des clubs fédérés ou encore notre campagne de communication nationale « Esprit club » pour affirmer l'importance des valeurs partagées et fédératrices du sport et ses nombreux bienfaits pour la santé tout en incitant à l'adhésion et à la reprise du sport dans les clubs à la rentrée.

Monsieur le Premier ministre, **vous savez ce que les clubs sportifs fédérés apportent au quotidien aux Françaises et aux Français. Ils animent, éduquent et forment, y compris aux gestes barrières en prévention car la sécurité des pratiquants est leur priorité.** Présents sur tous les territoires de la République, ils sont des vecteurs essentiels de lien social et de cohésion nationale. Leur diminution emporterait, pour nos territoires et les populations qui y vivent, un coût bien plus important encore que le montant de ce « coup de pouce » que nous appelons aujourd'hui de nos vœux pour leur permettre de traverser la crise.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, votre connaissance fine des enjeux sportifs et votre bienveillante écoute pour soutenir au mieux les clubs et encourager le retour à la pratique sportive des Français, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes plus respectueuses et sportives salutations.



Denis Masseglia

Relire Nietzsche pour écouter ses tripes

Difficile d'imaginer le célèbre philosophe courir comme un dératé. Et pourtant, déjà, il appelait à repenser le corps. À l'âge du running et du fitness, il faut soulever de la fonte en pensant à ce qu'il nous disait. Beaucoup de notre raison réside dans notre corps, rappelle Olivia Rollins, journaliste suisse à la SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) :

Je me trouvais l'autre jour dans ma salle de sport lorsque je vis en face de moi un type courant comme un dératé sur son tapis, le visage inondé de sueur et tordu par une expression de douleur. Ce n'est qu'au deuxième coup d'œil que je reconnus mon ancien professeur de philosophie de licence. Un vague souvenir me revint à l'esprit, il nous avait parlé de Nietzsche. Je me demandai ce que le célèbre philosophe allemand aurait songé en voyant cet homme nous enseigner sa pensée avant de se précipiter dans un club de gym pour se martyriser ainsi sur des machines et se sculpter un corps d'acier. Après tout, Nietzsche n'était-il pas le philosophe qui avait donné ses lettres de noblesse au corps en le désignant comme "la grande raison" [dans Ainsi parlait Zarathoustra, Nietzsche repense ainsi la division entre corps et âme] ?

À l'heure où les gens s'équipent de bracelets pour compter leurs pas et postent leurs performances en course à pied sur les réseaux sociaux, vivons-nous davantage au diapason de "la raison du corps"? La salle de gym et les régimes nous aident-ils à travailler notre intériorité ? Je marche donc je pense

Il est difficile d'imaginer Nietzsche soulevant de la fonte. De santé très fragile, le philosophe allemand était un homme maladif, mort à l'âge de 54 ans, et qui a passé les dix dernières années de son existence atteint de démence.

Il s'est essentiellement endurci dans la nature, et avec ferveur. Pour lui, les meilleures pensées venaient en marchant. Sur les sentiers de montagne de haute Engadine [dans les Alpes suisses] par exemple, où il a imaginé son œuvre la plus connue, Ainsi parlait Zarathoustra.

Bien qu'il n'ait pas écrit spécifiquement sur la pratique du sport, sa philosophie s'articulait autour de sujets tels que le jeu, la compétition, le corps, l'ascèse et la nutrition. C'est dans Zarathoustra qu'il dépeint le corps comme "la grande raison". "Il y a plus de raison dans ton corps que dans ta meilleure sagesse", écrit-il.

Une affirmation qui suscite effectivement de nombreux hochements de tête car tout le monde sait qu'il "faut écouter ses tripes". Mais quel travail fait-on sur soi dans la salle de sport ? Et que dirait le philosophe du corps aujourd'hui à propos de notre culture du fitness et de l'actuel culte du corps ?

Ne pas oublier ses organes

Nietzsche ne développe pas une théorie du corps à proprement parler. Il s'élève surtout contre la prédominance du rationalisme dans la pensée occidentale qui dédaigne le corps en tant que source de connaissance. Nietzsche s'intéresse donc à

cette vieille relation entre le corps et l'esprit.

Pour Nietzsche, il n'est pas possible d'isoler la pensée des instincts et des phénomènes corporels tels que le désir ou la douleur. Il estime que la philosophie néglige cet aspect de l'individu et cherche donc à le réhabiliter.

Son objectif est de faire entrer le corps dans la pensée, d'introduire le caché dans le champ du conscient. Il veut montrer à quel point notre pensée présumée rationnelle et objective est en réalité affectée par des pulsions intérieures et ainsi façonnée par des éléments subjectifs.

L'esprit, instrument du corps

Ce que Nietzsche décrit comme "la raison du corps" est en réalité l'accès à nos sensations physiques. Un individu n'est pas en premier lieu un esprit. Pour Nietzsche, l'esprit est l'instrument du corps.

Qu'est-ce que cela a donc à voir avec la performance sportive ? À vrai dire, pas grand-chose. L'optimisation du corps comme fin en soi n'était pas ce que Nietzsche avait en tête.

Ce n'est pas seulement à travers des capteurs physiques et grâce au suivi de ses performances que l'on accède à son corps. Ces informations ne reflètent que des données physiques de l'état du corps.

"La raison du corps" est en réalité une forme condensée d'une expérience concrète de la vie et une reconnaissance



de l'immanence des choses. La véritable force fondatrice se trouve dans le corps et non à l'extérieur de lui. Que signi-

fie être un corps ? C'est cette question que nous pose Nietzsche et elle prend une nouvelle dimension à notre

époque.

Source : courrierinternational.com

Le plaisir, condition sine qua non d'une concertation de haut niveau

Les grands sportifs parviennent à atteindre et à maintenir des niveaux exceptionnels de concentration. Une source d'inspiration pour les managers qui cherchent à stimuler celle de leurs collaborateurs.

Les plus belles performances des champions reposent sur une concentration et un contrôle émotionnel hors pair. Le tennisman brésilien Gustavo Kuerten, ancien numéro un mondial, formulait cet impératif non sans humour dans son autobiographie « Un Brésilien, une passion française » : « Si le joueur de tennis n'a pas la concentration d'un moine bouddhiste et le sang-froid de James Bond, le match est fini avant la fin. » De fait, si un tennisman réalise un mauvais coup ou, à l'inverse, réussit un geste remarquable, la colère ou l'euphorie doit être évacuée très vite. Rafael Nadal l'exprime ainsi dans ses mémoires, « Rafa » : « Dès l'instant où j'ai repris position pour le point suivant, la frustration est oubliée, effacée, évanouie et la seule chose qui compte et qui m'occupe entièrement est le moment présent ». La situation est exactement la même au golf.

« Manquer de concentration un centième de seconde peut suffire pour perdre. »

Les sportifs de haut niveau pratiquent une concentration sur le moment présent qui confine à une sorte de zénitude. Dans certaines disci-

plines, comme l'alpinisme ou la F1, elle est particulièrement essentielle, car la présence d'un danger extrême rend indispensable une concentration suprême. Cependant, il faut réaliser que ce rôle déterminant de la concentration existe aussi dans des sports où cela semble pourtant a priori moins évident. Tel est le cas du football, car le jeu va aujourd'hui extrêmement vite, avec une alternance constante d'actions offensives, de replis défensifs et de récupération du ballon. Cela suppose de se situer constamment dans l'espace par rapport aux autres, d'anticiper les mouvements collectifs de son équipe et des adversaires, tout en étant soi-même imprévisible pour se démarquer, ce qui implique une concentration de tous les instants. Elle est d'autant plus difficile à maintenir que les joueurs doivent subir sans broncher les insultes et les huées des supporters et des opposants. A ce propos, Zlatan Ibrahimovic déclare dans sa biographie « Moi, Zlatan Ibrahimovic » : « Lorsque les adversaires balançaient des tas de saloperies sur ma famille ou mon honneur, je répondais en jouant encore plus sèchement. Il n'y a rien d'autre à faire. Si vous vacillez, on vous écrase. Il faut canaliser sa rage pour se concentrer encore davantage sur le terrain. »

En athlétisme, un 100 mètres dure moins de 10 secondes durant lesquelles l'attention doit être à son maximum, et

Usain Bolt souligne dans « Plus rapide que l'éclair » que la force mentale est tout aussi importante qu'un départ rapide : « Il n'y a pas de place pour le doute, car tout se passe en un clin d'œil. Manquer de concentration un centième de seconde peut suffire pour perdre. »

« La concentration n'est rien d'autre que l'intérêt que nous portons aux choses. »

Comment s'inspirer de ce dont témoignent ces champions ? L'affaire est importante pour chacun d'entre nous, du manager qui se veut à la fois multitâche et performant, à celui qui attend la même chose de ses collaborateurs, en passant par nous tous, ayant remarqué combien nous nous laissons souvent distraire inutilement. Comment ces athlètes parviennent-ils à accéder à d'aussi hauts niveaux de concentration et à les conserver ?

La première condition, la plus fondamentale, est tellement évidente que nous finissons trop souvent par la perdre de vue. Il s'agit tout simplement de prendre du plaisir à ce que l'on fait. Au fond, comme le dit si bien Jean-Philippe Vaillant dans « Tennis. Pensez comme un champion. Mode d'emploi pour gagner » : « La concentration n'est rien d'autre que l'intérêt que nous portons aux choses. » Si vous n'êtes pas convaincu par cette idée, demandez-vous quelle est



l'activité sur laquelle vous êtes naturellement concentré à 100% sans avoir à faire d'effort !

Quand un jeune joueur de tennis entre en lice pour un match très important, bien souvent, la dernière chose que son entraîneur lui dit est : « Fais toi plaisir, profite-en. » Gustavo Kuerten raconte que son coach l'encourageait ainsi : « C'est l'heure du dessert, vas-y et régale-toi. » Une telle attitude ne relève pas de l'hédonisme. L'entraîneur sait que, si le joueur prend du plaisir, il sera nécessairement concentré, et que cela l'aidera à trouver des solutions aux défis auxquels il sera confrontés. A l'inverse, si on ne prend pas de plaisir à une tâche, on aura facilement tendance à baisser les bras face aux difficultés. Zinedine Zidane a ainsi confié à « L'Equipe » que, dans son rôle d'entraîneur, il s'attache toujours à passer des messages brefs et simples avant l'entrée de son équipe sur le terrain : « Je ne donne jamais plus de deux idées à un joueur et je termine toujours par un « et maintenant fais-toi plaisir sur le terrain ». » Le perchiste Renaud Lavillenie expliquait ainsi au « Journal du Dimanche » que, s'il parvient à ne pas trop se crispier lors des compétitions, c'est d'abord en raison de l'intense plaisir qu'il ressent à pratiquer son sport : « Je saute par passion, c'est ce qui fait toute la différence avec d'autres. Quand la pression est là, je ne passe pas à côté parce que je prends du plaisir. » La satisfaction fournit le combustible permettant de s'imposer les rudes efforts de l'entraînement et de côtoyer le danger. Nombreux sont les sportifs qui insistent sur ce point. La skieuse américaine

Lindsey Vonn déclarait ainsi dans « L'Equipe Magazine » : « Je connais les risques de mon sport et je sais que j'aurai des problèmes de santé quand je serai plus vieille. J'aurai mal partout, je serai pleine d'arthrose ! Mais cela en vaut le coup. Je suis heureuse quand je skie. J'adore la compétition, j'aime être dans le portillon de départ. »

« Si l'on veut que les gens se surpassent, on doit veiller à ne jamais dissocier les notions de plaisir et de progrès. »

Pierre Villepreux, ancien joueur international de rugby, avant de devenir entraîneur de l'équipe de France, disait que « si l'on veut que les gens se surpassent, on doit veiller à ne jamais dissocier les notions de plaisir et de progrès », rapporte Lionel Bellenger, directeur académique à HEC, dans « Comment manager les grands coachs sportifs. Des pistes concrètes pour le coaching en entreprise ». Tel est le secret de la longévité de Roger Federer : son amour pour son sport et son envie de continuer à apprendre pour s'améliorer lui ont permis de ne jamais atteindre la saturation et de conserver une fraîcheur mentale et physique exceptionnelle.

Ces témoignages illustrent de façon frappante la pertinence des travaux académiques multiples et remarquables menés ces dernières années par des chercheurs en psychologie et en neurosciences cognitives sur les conditions dans lesquelles l'énergie psychique peut-être la mieux mobilisée. A cet égard, les recherches du psychologue hongrois émigré aux Etats-Unis Mihály Csikszentmihályi ont joué un rôle fonda-

teur. Il est notamment connu pour avoir élaboré la notion de « flow » qui a un rôle central dans les réflexions sur la performance sportive et au-delà : cette expression, souvent traduite en français par « être dans la zone », désigne l'état mental et émotionnel d'une personne qui se trouve dans un état maximal de concentration, car l'expérience de satisfaction est mise au service de l'immersion totale dans une activité. Dans le prolongement de cette optique, des neurobiologistes comme Jean-Philippe Lachaux et des spécialistes de l'apprentissage comme Elena Pasquinelli ont analysé les rapports entre les processus cognitifs et le jeu des émotions et ont mis en relief le rôle prédominant du principe de plaisir. Certaines de ces recherches ont trouvé des applications directes dans le domaine du sport de haut niveau. Ainsi, le psychiatre britannique Steven Peters, auteur du fameux « Paradoxe du chimpanzé », a accompagné l'équipe britannique de cyclisme, le champion du monde de snooker Ronnie O'Sullivan, des sprinters et l'équipe nationale de football. Autre exemple : l'ancien footballeur international néo-zélandais Ceri Evans, devenu médecin psychiatre au terme de sa carrière sportive, est consultant et inspire ainsi les All Blacks depuis 2010. Ses travaux sur la capacité à maintenir simultanément un très haut niveau de concentration et de plaisir dans des conditions extrêmes se sont avérés extrêmement précieux pour les rugbymen de son pays. Toutes ces considérations devraient conduire les dirigeants d'entreprise et les managers à se poser la question suivante : comment faire davantage entrer le plaisir dans le monde du travail, et

« Les plus belles performances des champions reposent sur une concentration et un contrôle émotionnel hors pair. »

en particulier dans les entreprises ? L'univers du travail est structurellement anxiogène, parce qu'il est soumis à de nombreux aléas, parce que chacun y est en permanence sous le regard des autres, parce qu'il est le plus souvent concurrentiel et donc em-

preint d'une certaine violence. Dans ces conditions, comme le souligne d'ailleurs la coach et conférencière Juliette Tournand dans ses interventions académiques comme dans l'entreprise, il devrait être de la responsabilité des managers et de toute personne en situation de res-

ponsabilité de créer des conditions favorables pour que les collaborateurs puissent éprouver du plaisir.

Source : hbrfrance.fr

Premier bilan des aménagements cyclables temporaires

Accélération des politiques cyclables, freins contextuels, difficultés de certains territoires, croissance des déplacements vélos, pérennisation des nouvelles pistes : le Club des villes et territoires cyclables dresse un premier bilan des aménagements temporaires réalisés en France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'aménagement cyclable transitoire est devenu une véritable politique urbaine opérationnelle. Le Club des villes et territoires cyclables (CVTC) en publie un premier bilan, fruit d'une enquête réalisée auprès de 137 collectivités territoriales françaises (communes, intercommunalités, départements et régions).

Premier enseignement : les aménagements cyclables de transition ont connu au cours du 2^e trimestre 2020 une accélération sans précédent. Au 3 juillet, seuls 23 % des collectivités ayant répondu à l'enquête indiquent ne pas avoir de projet de ce type. Pour 11 % d'entre elles, elles sont déjà en service ; 35 % annoncent un déploiement ; et 31 % le prévoient.

Sur les 62 collectivités ayant des aménagements transitoires en déploiement ou en

service, plus d'un quart (18) se trouve en Île-de-France où seuls les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne sont manquants. Une explication à trouver dans le caractère plus rural de ces départements.

Accélération ici, freins là

En effet : « Sur l'ensemble des 137 collectivités répondantes, on constate que ce sont les territoires plutôt urbains qui accueillent le plus de projets d'aménagements de transition », note l'étude. Depuis les années 1990, la mise en place d'aménagements cyclables est une tendance qui s'observe avant tout en milieu urbain. Avec la crise sanitaire, elle s'y est doublée d'une défiance envers les transports en commun. Or, ces derniers « jouent un rôle significativement moindre dans la mobilité des personnes des territoires ruraux ». Ainsi, en l'absence de besoin constaté pour le vélo et faute d'une demande sociale forte, les territoires ruraux n'ont donc pour la plupart pas ressenti la nécessité pour des aménagements de transition.

De leur côté, ces territoires ruraux ou à dominante rurale n'expliquent pas leur absence de projet par une contrainte

liée à la voiture. Leurs motifs sont très divers, allant d'une pratique du vélo jugée faible au manque d'expertise et à l'absence de budget. « Rares sont les territoires ruraux qui disposaient déjà de lignes budgétaires et de contrats adaptés pour gérer en urgence le déploiement d'aménagements cyclables », note le CVTC. Ajoutons-y les difficultés à trouver des entreprises prestataires adéquates ou les devis exorbitants que certaines proposent.

Ces territoires ruraux ont aussi dû faire face à des obstacles administratifs majeurs, conséquences d'un millefeuille qui doit faire intervenir de nombreuses instances externes. De ce point de vue, les métropoles s'en sortent mieux. Exemple avec le Grand Paris où la préfecture de région a su piloter des projets en urgence : l'aménagement du carrefour Pompadour de Créteil ou encore le pont de Neuilly.

Surtout, le contexte électoral semble avoir joué un rôle déterminant. Avec un entre-deux tours qui s'est étalé sur trois mois, la décision publique est devenue très difficile ; pour les intercommunalités, notamment, dont les conseillers communautaires n'ont pu être élus que début



juillet. D'ailleurs, cette difficulté a aussi joué pour les territoires urbains où la concertation est une donnée essentielle pour décider du partage de l'espace public. Ici, la contrainte de la voiture joue à plein et les aménagements transitoires empiètent avant tout sur la place qu'elle occupe.

En somme, on peut dire que les aménagements transitoires ont été accélérés par la crise sanitaire, mais freinés par les élections municipales. Les collectivités qui s'en sortent le mieux sont sans doute celles qui pouvaient s'appuyer sur un document de planification (schéma directeur cyclable ou plan vélo), comme la Ville de Paris ; 57 % d'entre elles sont dans ce cas. Ou celles qui ont pu agir dans un cadre hors électoral, comme les départements. Exemple avec le Val-de-Marne, qui a décidé de s'appuyer sur les tracés du RER V, projet conçu par le Collectif Vélo Ile-de-France.

Capter de nouveaux cyclistes
Sens inverses, couloirs de bus, pistes cyclables, bandes cyclables, il existe plusieurs types d'aménagements pour les vélos. Lorsqu'il faut les réaliser en très peu de temps, la question est d'autant plus épineuse. Malgré tout, les collectivités ont majoritairement fait le choix des aménagements les plus sécurisés, privilégiant bandes et pistes qui allouent une partie de la chaussée aux vélos. CVTC analyse ce choix en fonction du public ciblé par les collectivités : non pas les usagers traditionnels de la bicyclette, mais les néo-cyclistes, ceux qu'il est nécessaire de rassurer sur la pratique urbaine du vélo.

On peut voir aussi dans ce choix une politique délibérée et à long terme de ces collectivités en faveur du vélo : si elles veulent donner l'assurance à ceux qui utilisent d'ordinaire la voiture ou les transports en commun de pouvoir pratiquer le vélo en toute sécurité, c'est qu'elles comptent bien les capter, en faire des usagers plus réguliers.

C'est dans cette optique qu'elles ont aussi amélioré leur offre de stationnement de bicloues. En tout cas, pour la moitié d'entre elles. C'est un axiome chez les cyclistes : si tu peux pas garer ton vélo, tu le laisses chez toi.

« Les principaux fournisseurs de matériel de stationnement en France font état d'une très forte croissance de leurs commandes, en particulier pour du mobilier de stationnement temporaire », note l'étude du CVTC.

Du temporaire qui peut durer. La ville de Rennes veut ainsi mettre en place des stationnements transportables et étudier, façon « work in progress », les endroits les plus stratégiques. Ailleurs, comme à Annecy, du mobilier urbain pro-cycliste s'est développé, comme des stations de gonflage.

À suivre et à pérenniser

Vient ensuite la question du suivi de ces aménagements. Le quantitatif et le qualitatif. Les 62 collectivités ayant déjà mis en place de l'aménagement temporaire font d'abord confiance au comptage, automatisé pour 62 % d'entre elles, manuel pour 75 %. Paris en est le meilleur exemple, qui dispose du plus large réseau de 100 compteurs vélos permanents : 60.

Et peut donc s'appuyer sur des mesures fiables. Résultat des courses : un accroissement de 74 % du nombre de déplacements entre 2019 et 2020, sur la période allant du 11 mai au 28 juin. Plutôt spectaculaire.

Au niveau national, la croissance est aussi forte selon le CVTC : « D'après les bulletins de fréquentation vélo et déconfinement publiés par Vélo et Territoires, le niveau de fréquentation cyclable a progressé de 29 % entre le 11 mai le 28 juin 2020 par rapport à la même période en 2019. La fréquentation post-confinement progresse quel que soit l'environnement d'après les compteurs, mais la hausse est plus importante en milieu urbain (+33 %) que dans le périurbain (+20 %) et dans le rural (+17 %). Les progressions les plus fortes concernent les villes de moins de 100 000 habitants. »

En ce qui concerne la mesure qualitative, les collectivités ne désirent pas faire appel à des enquêtes de satisfaction. Enfin si, 5 % d'entre elles. Elles comptent principalement sur les associations d'usagers (à 62 %). Il faut dire que les réseaux cyclistes sont nombreux et très actifs, capables de déployer des cartes ou de multiplier les retours sur les incidents ou sur les aménagements réalisés à l'emporte-pièce.

Enfin : quid de la pérennité de ces aménagements ? Pour 73 % des collectivités les ayant déjà mis en place, c'est plié. Tout ou partie de ces aménagements seront conservés. Y compris pour celles qui ne s'appuyaient pas sur un document planificateur. Pour 35 %, cela concernera



Aménagement cycliste temporaire du Pont de Neuilly

« Cette crise, comme d'autres auparavant, aura encore révélé le vélo comme facteur de résilience pour les mobilités urbaines. »

même la quasi-totalité des aménagements temporaires. Il faut dire que cela leur a coûté. Pour l'ensemble des 51 collectivités ayant bien voulu donner leurs chiffres, cela a représenté plus de 24 millions d'euros. Jusqu'à 4 euros par habitant pour 17 % d'entre elles. Comment, dans ce cas, faire machine arrière ?

Certaines s'y sont déjà employées. Douze au total (sur 62). 20 %, ce n'est pas négligeable. Pour quel motif ? En majorité, parce que cela per-

turbait la circulation des véhicules motorisés. Une seule avoue qu'elle a raté son aménagement (« dysfonctionnel pour les usagers »).

Il n'empêche, une large majorité des collectivités interrogées (84 %) estiment que les aménagements de transition ont stimulé l'usage du vélo sur leur territoire, dont près de la moitié jugent l'effet significatif voire très significatif.

Cette crise, comme d'autres

auparavant, aura encore révélé le vélo comme facteur de résilience pour les mobilités urbaines. Sa singularité réside dans le facteur d'urgence à mettre en place les aménagements adéquats. De ce point de vue, il se sera révélé un crucial besoin d'expertise, d'outils d'accompagnement adaptés, de schémas de planification anticipés et de dispositifs de financement, notamment pour les territoires ruraux.

Source : gpmetropole-infos.fr

Val-de-Marne : des baignades surveillées sur la Marne dès 2022 ?

Le syndicat Marne Vive démarre les « profils de baignades » de six villes de l'Est parisien candidates à l'ouverture de baignades. Enfin surveillées, elles éviteraient les accidents.

Objectif 2022. Il est temps d'attaquer la dernière ligne droite pour permettre enfin la baignade surveillée en bord de Marne, dans le Val-de-Marne. Cet été, les noyades battent de tristes records : les adolescents n'hésitent pas à piquer une tête dans la rivière pourtant interdite à la baignade.

La solution selon les élus : organiser enfin de véritables baignades surveillées, aménagées, avec surveillance de la qualité de l'eau et des courants dangereux. Le travail mené par le syndicat Marne Vive, qui regroupe 22 communes de l'Est parisien, arrive enfin à une étape clé. Pour atteindre son but d'ici deux ans, il lance un appel d'offre pour trouver la ou les entreprises capables de rédiger des « profils de baignade ». Ces documents techniques

longs à rédiger doivent absolument être fournis au préfet lors du dépôt d'une demande d'ouverture de la baignade.

Les études porteront sur les sites proposés par les six villes candidates : Chelles, Gournay, Nogent, Champigny, Saint-Maur et Saint-Maurice, sans que soient précisés les lieux envisagés pour justement ne pas inciter à la baignade pour l'instant.

« Suivant les lieux, le courant est trompeur en Marne, nous avons eu des accidents dramatiques, attendez les baignades surveillées en 2022 », répète inlassablement Sylvain Berrios, maire LR de Saint-Maur qui préside le syndicat Marne Vive. « Nous travaillons, nous continuons les études pour confirmer la baignabilité à certains endroits. On apportera à l'Etat toutes les garanties nécessaires pour obtenir l'arrêté permettant de se baigner, dans des conditions enfin sûres. »

Or pour se mettre à l'eau en 2022, les demandes devront

être déposées fin 2021. « Il reste donc un an environ pour établir les profils de baignades et éventuellement lancer les aménagements nécessaires pour empêcher des pollutions de l'eau par des rejets qui seront identifiés grâce à ces études, précise Aurélie Jeanne. Ces profils de baignades sont une dernière étape très symbolique mais aussi très instructive. Ils vont aussi prévoir comment le public sera informé de la propreté de l'eau. »

Pour prouver au préfet cette qualité de l'eau, la campagne de prélèvements et d'analyses organisée par Marne Vive a repris le 15 juin. « L'année dernière, nous avons assisté à des semaines entières, et même à deux semaines de suite où certains endroits étaient baignables, se félicite Claire Beyeler, chargée de mission auprès du président de Marne Vive. Depuis le début de la campagne 2020, la qualité de l'eau est globalement excellente, c'est très encourageant. »

